Le Petit Moulinois

Bulletin municipal

Janvier 2023 – n° 22

Spécial Comice Agricole Juillet 2022

Le Moulinet sur Solin

Direction de la publication : Christiane Lafaye, Mairie, 1 rue de Langesse – 45290 Le Moulinet sur Solin
Equipe de rédaction et éditorial : Catherine Chaintreuil et Annie-Claude Ducommun
Impression : Imprimerie du Giennois, Z.I. avenue des Montoires – 45500 Gien

LE MOT DU MAIRE

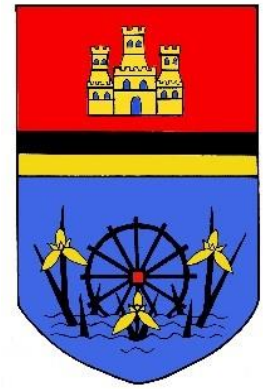

Chère Madame, Cher Monsieur,

Cher(e) administré(e),

Cette année 2022 se termine, nous avons pu enfin renouer avec notre vie d'avant. Toutes les festivités et manifestations prévues ont pu avoir lieu ce qui a redonné de la vie au village.

Les conseillers municipaux et les membres de l'AFLCE ont eu à cœur d'animer le village tout au long de l'année et je les en remercie.

Un grand merci à Philippe DESORMAIS et à Christiane ERCEAU pour le fleurissement de la commune. C'est de plus en plus beau chaque année. Philippe est parti à la retraite, il est remplacé par son fils Rudy qui suit les traces de son père.

Un grand merci également à Maria DE MAGALHAES, notre secrétaire de mairie toujours disponible, qui assure avec professionnalisme son travail.

La commune va recevoir cette année le label « Village de caractère ». Ce label est décerné aux villages qui, suite à la rénovation des cœurs de village, n'ont pas changé l'authenticité du village.

L'année 2022 :

- *achat de la propriété Rue de Varennes qui a nécessité une partie du nettoyage du terrain et de la maison.*
- *la réfection de la toiture du préau annexe et l'abattage du platane de la cour.*

En 2023 plusieurs projets devraient aboutir :

- le chemin piétonnier entre le bourg et le vieux château, la réalisation est prévue au 1er semestre 2023.

- la modification du virage à l'angle de la rue de Varennes.

- la modernisation de l'éclairage public pour les rues extérieures au cœur de village.

- la rénovation du bureau de la mairie.

-la création, dans l'ancien préau, d'une salle d'archives aux normes et d'un local pour entreposer le mobilier communal et associatif.

- l'installation de deux tables de pique-nique près de la mairie et sur le chemin de la Plaine.

La procédure de reprise des tombes en état d'abandon dans le cimetière communal est en cours depuis janvier 2021 et va se poursuivre. Les familles qui le souhaitent sont invitées à venir en mairie vérifier l'échéance de la concession de la sépulture.

Vous pouvez retrouver toutes ces informations sur le site www.legiennois.fr *; la commune vous informe également via l'application PanneauPocket. Je vous invite à télécharger cette application.*

Je terminerai ces propos en vous souhaitant, au nom du conseil municipal et de moi-même, une très belle année 2023, empreinte de joies familiales, de convivialité et de bonheurs partagés, une très bonne santé pour vous et vos familles.

Excellente année 2023 à tous !

Le Maire,

Christiane LAFAYE

CONSEIL MUNICIPAL 2022

Le conseil municipal de notre commune est constitué de 11 conseillers :

Christiane LAFAYE, Maire

Gaël SAVROT, 1er adjoint

Yannick ERCEAU, 2ème adjoint

et

Catherine CHAINTREUIL

Kevin DUBOS

Annie-Claude DUCOMMUN

Claude GAUME

Nicolas MARQUIZEAUX

Julien PICARD

Daniela PROFIT

Jean-Mary RAGU

Votre Mairie est ouverte le Mardi de 14h à 17h et le Jeudi de 17h à 19h.

Si vous désirez rencontrer le Maire ou un de ses adjoints,

n'hésitez pas à prendre rendez-vous auprès de votre Mairie au **02 38 96 10 10**
ou par e-mail **mairie.lemoulinetsursolin@orange.fr**

Notre site internet : www.legiennois.fr ➔ rubrique Le Moulinet sur Solin

Secrétaire de Mairie

Maria de Magalhaes

Agent Technique

Rudy Desormais

ETAT CIVIL 2022

Décès :

- M. Claude GUEDJ, décédé le 12 février 2022 en Région parisienne.

La famille de M. GUEDJ est propriétaire du domaine de la Beauce. M. Claude GUEDJ a fait partie des grands donateurs qui ont contribué à la restauration de l'église du Moulinet. Il a été un grand entrepreneur français.

- Mme Annette DONADONI, décédée le 6 novembre 2021. Ancienne habitante du Moulinet.

Naissances :

Louna MASSON BEDU, née le 20 septembre 2022. Fille de Adrien MASSON et de Charlène BEDU, lieu-dit le Petit Porneau.

Nouveaux habitants au Moulinet sur Solin – bienvenue à :

Mme Lina GUIBERT et M. Matthew JATTEAU, 5 rue du Logeau.

Et il y a 100 ans …

(à gauche Paulette Chestier – à droite Madeleine Berger)

Le 29 août 2022, nous avons fêté les 100 ans de Madeleine BERGER et les 101 ans de Paulette CHESTIER, lors d'un après-midi dans la salle du conseil de la Mairie. Notre Maire et les membres du Conseil municipal, ainsi que des habitants du Moulinet entouraient nos deux centenaires pour fêter cet événement.

De la part de la municipalité, des magnifiques bouquets de fleurs ont été remis à Mme BERGER et Mme CHESTIER qui ont dégusté avec appétit de délicieux gâteaux d'anniversaire !

Paulette et Madeleine ont commenté avec humour d'anciens souvenirs et montré ainsi qu'elles possédaient encore une extraordinaire mémoire.

Bon anniversaire Chère Paulette et Chère Madeleine, votre longévité est la preuve de votre grande sagesse et d'un équilibre intérieur sans faille… La jeunesse de votre cœur efface à jamais les signes de la vieillesse. Vous voilà centenaire. Quelle belle histoire, avoir cent ans est un cadeau de la vie et une belle image pour nous tous !

LES MANIFESTATIONS de l'année 2022

Le 29 janvier : après deux années de confinement .. la municipalité a pu organiser un déjeuner avec les anciens du village dans le restaurant Le Coligny à Châtillon Coligny.

Cérémonie du 8 mai 1945

11 novembre 2022

104ème anniversaire de l'Armistice du 11 novembre 1918 en présence d'un public nombreux et de tous âges.

Dimanche 17 avril – Chasse aux œufs de Pâques

Louison avec une belle récolte d'œufs de Pâques

Par une belle journée de printemps, une trentaine d'enfants sont venus ramasser des œufs déposés par le lièvre et les cloches de Pâques, dans un petit bois situé sur la commune.

Chaque enfant est reparti avec son panier rempli d'œufs et de sujets en chocolat !

Concert avec le groupe COCO BRIAVAL le 2 Avril 2022 (en partenariat avec l'AFLCE)

Pour la deuxième fois, le groupe Coco Briaval nous a fait le plaisir de revenir jouer un concert dans l'église.

Ce fut une belle soirée dans une ambiance chaleureuse, à l'image de la musique de Coco Briaval !

Repas champêtre 2022

Le repas champêtre de cette année, malgré la pluie, a eu lieu le 25 juin, dans une ambiance festive. Francis Cammal (Président de la Communauté des Communes Giennoises et Maire de Gien) nous a fait l'honneur de sa présence lors de l'apéritif.

Randonnée du Brame le dimanche 4 septembre… dans les pas de la Dame Blanche !

Par un beau soleil d'été, notre randonnée annuelle, organisée par la municipalité et l'AFLCE a réuni 150 randonneurs. Une belle réussite !

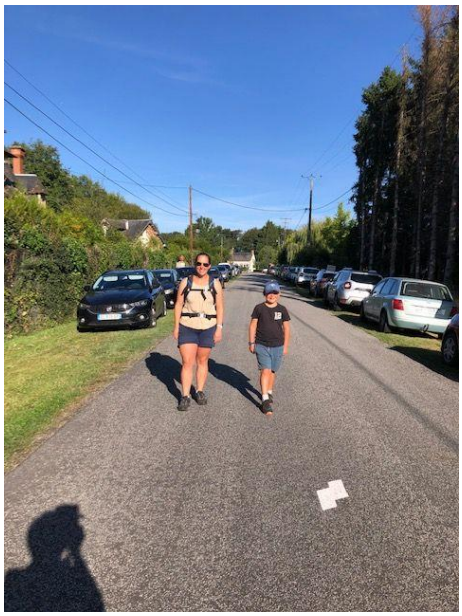

Un jeune randonneur plein d'entrain, Léo 8 ans…

Samedi 22 et Dimanche 23 octobre – L'atelier de nos artistes moulinois

Françoise et Michel Ledamoisel nous ont ouvert leur jardin et ateliers pour exposer leurs œuvres. Merci à Michel et à Françoise d'animer ainsi notre village … Le vernissage de samedi après-midi a eu lieu autour d'un apéritif, par une belle journée ensoleillée d'automne. Un moment convivial autour de l'art !

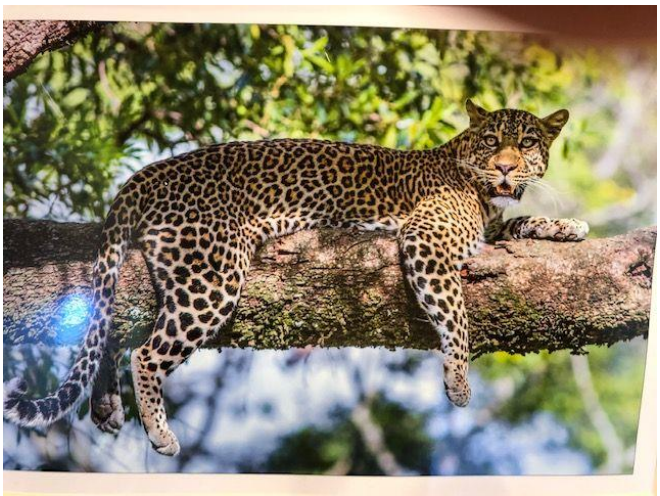

Photo de Michel Ledamoisel

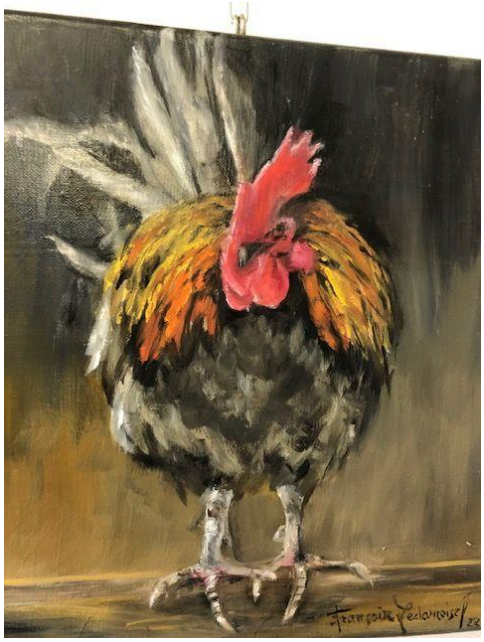

« le coq » peinture de Françoise Ledamoisel

Une des dernières œuvres de Françoise Ledamoisel, un magnifique triptyque.

2ème marché d'automne de produits gourmands – Dimanche 6 novembre dans les jardins de la Mairie

C'est dans une ambiance joyeuse et animée que ce marché de produits gourmands a eu lieu dans les jardins de la Mairie. 17 exposants étaient au rendez-vous et le public, venu nombreux, a pu savourer et apprécier les produits de producteurs locaux ou régionaux. Un très beau succès qui sera renouvelé l'année prochaine !

Ce marché est organisé en association avec la municipalité et l'AFLCE. Nous remercions la municipalité de Les Choux pour le prêt du grand barnum et la CDCG pour la fourniture des tentes individuelles.

Le passage de témoin entre Philippe et son fils Rudy

Un beau départ à la retraite

Après 27 ans de travail dans la commune du Moulinet auprès de quatre maires différents, Philippe DESORMAIS prend sa retraite bien méritée ! Son sourire, sa gentillesse et son humour sont légendaires dans le village. Toujours prêt à rendre service, soucieux de la propreté du village, Philippe a exploité ses nombreuses compétences pour que la commune soit bien entretenue.

Depuis le 1er novembre, son fils Rudy a repris les rênes. Il est notre nouvel agent technique communal.

Jeudi 24 novembre, presque tout le village était présent pour entourer Philippe Desormais et fêter son départ à la retraite.

C'est autour d'un magnifique buffet que les moulinois l'ont félicité et comblé de cadeaux.

Christiane Lafaye, notre maire, entourée par Philippe et Rudy Desormais.

COMICE AGRICOLE 30 et 31 JUILLET 2022

Dans une ambiance conviviale et joyeuse, les derniers préparatifs du char des communes de Langesse, Le Moulinet, Boismorand et Les Choux. Le thème était « Choux et Fruits rouges ».

Trois maires présents lors du défilé (Christiane Lafaye Maire du Moulinet, Olivier Morel Maire de Les Choux et Nadège Corcelle Maire de Langesse) ont été très actifs dans l'élaboration du char durant tous les préparatifs du Comice.

La commune de Boismorand était représentée par l'APAB (association pour l'animation de Boismorand). Merci à Evelyne, (merveilleuse couturière de l'association qui a confectionné les tabliers pour illustrer le thème de notre char) Eliane et Marie-Christine.

Les joyeuses équipes présentes, représentaient les quatre communes :

Le Moulinet, Les Choux, Langesse et Boismorand.

… et défilaient dans les rues animées de Gien.

Notre char fut très remarqué et applaudi.

Merci à Jean-Philippe (Agent communal au Choux) d'avoir été le chauffeur du char durant cette belle journée. Merci à la commune de Les Choux pour le prêt tracteur communal.

Dans la rue commerçante de Gien …

…sur les quais, toujours dans une ambiance festive …

A l'arrivée et après trois heures de défilé dans Gien, les représentants des communes recevaient un petit cadeau souvenir de cette belle journée.

(de droite à gauche : Nadège Corcelle, maire de Langesse, Evelyne Gauyat, Vice-présidente de l'APAB), Christiane Lafaye, maire du Moulinet sur Solin, Alice Corcelle (Conseillère municipale à Langesse) et Olivier Morel (maire de Les Choux)

Durant quelques jours, les décorations du char furent exposées devant notre mairie.

Les choux et les fruits rouges ont terminé de murir au soleil du Moulinet …

C.D.C.G.
COMMUNAUTÉ DES COMMUNES GIENNOISES

<u>Extrait du courrier de M. Francis Cammal</u>

Madame le Maire,

Le Comice agricole du Giennois s'est tenu cette année et je tiens à vous remercier de votre contribution à son succès. Les Giennois ont particulièrement apprécié l'accueil des professionnels au Port Gallier, les moments d'échange, de partage comme le caractère festif des animations, défilé et cavalcade.

La mobilisation des élus et des associations à l'échelle des 11 communes a démontré que la solidarité communautaire, bien au-delà des gains de mutualisation, englobait le monde agricole. Le projet que nous mettons en œuvre vise à mesurer l'équilibre entre modernité et tradition, environnement et soutenabilité économique, compétitivité et entraide, attractivité et qualité du cadre de vie ; il ne peut donc réussir sans l'adhésion des producteurs.

Vous adressant mes sincères remerciements, je vous prie de croire, Madame le Maire, en l'assurance de mes salutations distinguées.

Francis CAMMAL

Président de la Communauté des Communes Giennoises,

Maire de Gien, Vice-Président du Conseil départemental du Loiret

LES RENDEZ-VOUS MOULINOIS 2023

- Samedi 14 janvier : Vœux du Maire à 16 h dans la salle de la Mairie avec remise du Label « Village de caractère » par Tourisme Loiret.
- Dimanche 22 janvier : Repas des ainés de la commune au restaurant Le Grand Sully à Sully-sur-Loire.
- Samedi 4 mars : Assemblée Générale Statutaire de l'Association des Fêtes du Moulinet (AFLCE).
- Dimanche 9 avril : Chasse aux œufs pour les enfants du Moulinet.
- Dimanche 23 avril matin : Marché de Printemps dans les jardins de la Mairie.
- Lundi 8 mai : Commémoration de la Victoire du 8 mai 1945.
- Samedi 13 mai : Fête des voisins dans la salle de la Mairie.
- Samedi 3 juin soir : Diner champêtre dans les jardins de la Mairie + cinéma en plein air.
- Dimanche 3 Septembre : Randonnée pédestre.
- Dimanche 5 novembre matin : 3ème Marché d'Automne de produits gourmands.
- Samedi 11 novembre : Commémoration de l'Armistice de 1918.
- Samedi 9 décembre : Noël au Moulinet.

Bouquet de Noël devant la Mairie, confectionné par Christiane Erceau

Attention : il n'y a plus de collecte d'objets encombrants par le SMICTOM en 2023

Modification du calendrier des collectes d'ordures ménagères :
Compte tenu que les jours fériés du 1er mai, 25 décembre 2023 et 1er janvier 2024 tombent un lundi, dans notre commune les ordures ménagères seront exceptionnellement ramassées :

- Le Jeudi 4 mai matin (au lieu du Mercredi 3 mai)
- Le Jeudi 28 décembre matin (au lieu du Mercredi 27 décembre)
- Le Jeudi 4 janvier 2024 matin (au lieu du Mercredi 3 janvier)

L'opération « compostage » a été une réussite ; plus de 1300 composteurs ont été distribués. Il est encore possible de s'en procurer : s'adresser au SMICTOM **– 02 38 05 06 75.**

Entretien de vos bacs à ordures ménagères :

Vous possédez un bac …

Pensez à l'entretenir. Pour cela, n'hésitez pas à le laver plusieurs fois par an pour éviter la prolifération de bactéries ou autres parasites.

Tout aussi important, surtout pendant les périodes estivales ou de fortes chaleurs, pensez à vérifier que votre bac n'abrite pas un nid (guêpes, frelons…).

Ces bons gestes visent avant tout à améliorer la sécurité des agents de collecte.

Merci pour votre compréhension.

Poubelles non conformes et non adaptées au camion.

Il est fortement conseillé de vous équiper d'un bac adapté. Le SMICTOM recommande l'achat de conteneur « normalisé » pour faciliter le travail des équipiers de collecte et de diminuer la pénibilité de leur tâche. Par « normalisé », il faut comprendre que le bac doit être conforme aux normes **EN 840.**

Se renseigner dans les magasins de bricolage.

Rappel : la **déchèterie la plus proche est**

Nogent sur Vernisson – ZA Près la Forêt – tél. 06 32 81 38 08

Du lundi au vendredi : de 9h à 12h et de 14h à 18h.

Le samedi : de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h.

<u>Période estivale du 15 juin au 31 août</u> : de 7 h à 14 h.

PENSEZ À VOUS MUNIR D'UN JUSTIFICATIF DE DOMICILE.

Couché de soleil d'hiver sur la route du Bouloy

SCOLARISATION DES ENFANTS – année scolaire 2021/2022

A la rentrée de Septembre 2021, 4 élèves ont été scolarisés en primaire, 3 enfants en maternelle et 2 enfants sur une période incomplète à l'école de Varennes-Changy pour un coût total de 7 586 €. De plus, 2 enfants ont été scolarisés à la maternelle de Villemandeur pour un montant de 2 710 €.

LE BUDGET 2022

FONCTIONNEMENT

RECETTES	**164 016,57 €**
Urssaf (remboursement prime inflation)	200,00 €
Mise à disposition & ventes diverses	4 974,70 €
Impôts fonciers & locaux	75 662,00 €
Autres impôts & taxes assimilées	1 149,00 €
Taxes Pylônes	21 324,00 €
Taxes additionnelles mutations	25 217,54 €
Dotations forfaitaires	7 791,72 €
Dotation solidarité rurale	5 360,00 €
Allocations compensatrices	1 607,00 €
Subventions (DETR + Département)	15 442,00 €
Loyer	4 090,61 €
Régie (repas champêtre)	1 198,00 €

DEPENSES	**135 238,21 €**
Achats	9 116,08 €
Prestations de services	2 220,73 €
Entretien et réparations *	27 055,54 €
Assurances	2 169,95 €
Formation des élus	175,00 €
Fêtes et cérémonies, publication	4 467,08 €
Télécommunications et affranchissements	1 127,09 €
Frais de scolarité	10 296,20 €
Taxes et impôts fonciers	183,76 €
Charges de personnel	56 438,34 €
Indemnités des élus et cotisations sociales	15 207,80 €
Intérêts des emprunts	621,27 €
Attribution de compensation	2 928,37 €
Fonds de péréquation, ressources communales & intercommunales	3 231,00 €

**dont 23 163 € réfection toiture du préau annexe.*

INVESTISSEMENT

RECETTES	**4 862,25 €**
FCTVA	464,40 €
Taxes locales aménagement	2 176,85 €
Subvention département	2 221,00 €

DEPENSES	**51 835,41 €**
Capital emprunt	5 704,06 €
Contrat SEGILOG (logiciel informatique)	869,40 €
Achat immobilier	41 557,60 €
Achat équipement	3 704,35 €

Subventions reçues du Département :

Défibrillateur (il sera installé devant la Mairie) : la commune a reçu un montant de 895 € pour un montant d'achat de 1 119 € HT.

Nous avons bénéficié également d'une subvention de 150 € de la part de l'assurance GROUPAMA pour cet équipement.

3 Panneaux d'affichage : la commune a reçu un montant de 467 € pour un montant d'achat de 633 € HT.

Achat des 85 numéros d'habitation + plaques de rue : la commune a reçu un montant de 709 € pour un montant d'achat de 1 305 € HT.

Réfection de la toiture du préau annexe : la commune a reçu un montant de 11 581 € pour un montant de travaux de 19 302 € HT.
Nous avons également bénéficié pour ces travaux d'une subvention de la DETR (Direction d'équipement des Territoires Ruraux) d'un montant de 4 826 €.

Achat du terrain 1 rue de Varennes : demande de subvention en cours, en fond de concours versé par la Communauté des Communes Giennoises d'un montant de 20 000 € pour un achat de la propriété de 40 000€. Subvention accordée le 16 décembre 2022.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'EAU

MONTEREAU – LE MOULINET s/SOLIN (SIAEP)

Le syndicat des Eaux est constitué d'un conseil dont les membres sont :

Commune de Montereau :

Président : Hervé PLESSIS

Délégués titulaires : Jean DEBOUZY – Michel BERDAH

Délégué suppléant : Francis D'HUSLT

Commune du Moulinet sur Solin :

Vice-Présidente : Christiane LAFAYE

Délégués titulaires : Yannick ERCEAU – Annie-Claude DUCOMMUN

Délégué suppléant : Catherine CHAINTREUIL

M. Jean DEBOUZY, Président depuis 26 ans, a souhaité démissionner au 31 décembre 2021. M. Hervé PLESSIS, 3ème adjoint de la Commune de Montereau, a été élu Président à l'unanimité.

Le prix de l'eau et sa décomposition : Année 2021

- La partie fixe se compose uniquement de la location du compteur : 63 €
- La part consommation : 0,85 € / m3 (ce montant sert à couvrir les frais de fonctionnement et d'investissement du service).
- Les taxes et redevances perçues par d'autres organismes : 0,38 €/m3.
  La redevance pollution est reversée directement à l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Le Service des Eaux n'est pas assujetti à la Taxe sur la Valeur Ajoutée.

Résultats financiers 2021 :

- Excédent antérieur reporté = 143 245,97 €
- Excédent au 31 décembre 2021 = 6 198,68 €
- Solde disponible = 149 444,65 €
- Affectation de l'excédent reporté = 149 444,65 €

Budget Primitif 2022 :

- Recettes et Dépenses de fonctionnement = 292 035,76 €
- Recettes et Dépenses d'investissement = 142 434,68 €

INFORMATION TRAVAUX DU CHÂTEAU D'EAU :

Les travaux réalisés en juin 2022 au pied du château d'eau avaient pour objectif de placer trois compteurs d'eau sur les 3 sorties permettant ainsi de localiser plus facilement une fuite d'eau.

Le réservoir est maintenant équipé d'un 1er compteur à la sortie du forage (déjà existant) et d'un système de comptage en sortie (distribution) composé de trois débitmètres pour les trois secteurs (vers Montereau, vers Le Moulinet et vers Lorris quartier du Gué Lévêque).

Pour que ces trois secteurs soient réellement opérationnels en terme de comptage, des travaux devront être réalisés sur le réseau, en particulier le renforcement de la canalisation allant au Gué Lévêque et la fermeture d'une canalisation passant dans des bois et friches.

L'ARS (l'Agence Régionale de Santé) contrôle régulièrement la qualité de l'eau distribuée. Les résultats conformes à la règlementation, sont consultables en Mairie, sur PanneauPocket et sur le site www.legiennois.fr → rubrique Le Moulinet.

Décoration florale devant la Mairie

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2023 au Moulinet sur Solin

Cette année, notre commune réalise le recensement de sa population pour mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi développer de petits et grands projets pour y répondre. L'ensemble des logements et des habitants seront recensés à partir du 19 janvier 2023 au 18 février 2023.

Comment cela se passe-t-il ?

Une lettre sera déposée dans votre boîte aux lettres. Puis, un agent recenseur (Anne-Sophie De Neve), recrutée par la commune, vous fournira une notice d'information soit dans votre boîte aux lettres soit en mains propres.
Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous faire recenser. Ce document est indispensable, gardez-le précieusement.

Se faire recenser en ligne est plus simple et plus rapide pour vous, et également plus économique pour la commune. Moins de formulaires imprimés est aussi plus responsable pour l'environnement (voir la notice d'information sur laquelle vous trouverez vos codes pour vous connecter).
Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, des questionnaires papier pourront vous être remis par l'agent recenseur.

Anne Sophie De Neve (agent recenseur chargé du recensement 2023, habitante du Moulinet sur Solin).

Pourquoi êtes-vous recensés ?

Le recensement de la population permet de **savoir combien de personnes vivent en France** et d'établir **la population officielle de chaque commune**. Le recensement fournit également **des statistiques sur la population** : âge, profession, moyens de transport utilisés et les logements…

Les résultats du recensement sont essentiels. Ils permettent de :

1. Déterminer la participation de l'État au budget de notre commune : **plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante !** Répondre au recensement, c'est donc permettre à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement.
1. Définir **le nombre d'élus** au conseil municipal, le mode de scrutin …
2. **Identifier les besoins** en termes d'équipements publics collectifs (transports, écoles, maisons de retraite, structures sportives, etc), de commerces, de logements…

Pour toute information concernant le recensement dans notre commune, veuillez contacter la Mairie.

Pour en savoir plus sur le recensement de la population, rendez-vous sur le site le-recensement-et-moi.fr.

ACTIONS COMMUNALES

<u>Achat de la propriété au 1 rue de Varennes</u> :

Le terrain avant le début des travaux de déblayage.

… et après les travaux de nettoyage du terrain et de la maison.

Merci à Philippe Desormais, à Patrice Burnay et à Yann Lebehot qui ont consacré beaucoup de temps et d'efforts pour déblayer cette maison.

Et merci également aux bénévoles qui ont participé à ces tris quelquefois dans des conditions difficiles.

Le 22 octobre, les moulinois ont pu visiter le site et donner leur avis sur les éventuels projets d'aménagement du bâtiment et du terrain qui l'entoure.

Abattage de l'arbre dans la cour de la Mairie :

Avant la réfection de la toiture de l'annexe de la Mairie, il a été procédé à l'abattage du dernier platane qui, avec ses racines, provoquait des désordres et soulevait les bâtiments.

Toiture du préau (annexe de la Mairie) :

Les travaux ont été effectués par l'entreprise Gilles Boussange (de La Cour Marigny).

Fibre Optique :

Lors d'un Conseil municipal, il été décidé que les travaux d'enfouissement de la fibre optique seront pris en charge par la commune pour un montant de 7 555 €.

Chemin piétonnier :

Après plusieurs réunions avec la CDCG, le Conseil municipal a retenu le projet comprenant une passerelle sur le Solin avec chemin pietonnier protégé par des barrières en bois.

Ces travaux seront pris en charge et supervisés par la Communauté des Communes Giennoises.

L'éclairage de cette partie de la route sera pris en charge par la commune.

<u>Eclairage public</u> :

Les lampadaires non munis d'ampoules LED lors des travaux « Cœur de Village », seront mis aux normes LED dans les mois à venir, afin de réduire le coût de la facture énergétique.

<u>Réfections des routes</u> :

Voir dans la rubrique Communauté des Communes Giennoises (CDCG).

<u>Cimetière :</u>

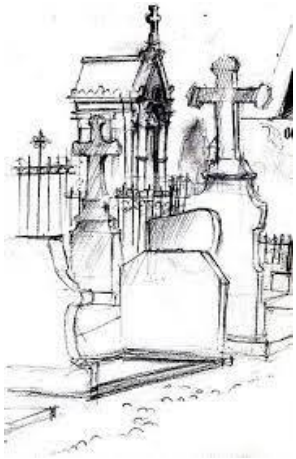

La commune prévoit chaque année une ligne budgétaire pour le relevage de tombes. Ces relevages ont un coût élevé mais sont obligatoires, afin de libérer des emplacements de sépulture et réduire le nombre de tombes en état de délabrement.

La commune n'a pas le pouvoir d'harmoniser les sépultures, mais elle a le devoir de veiller à la sécurité en demandant aux familles la mise en place de semelles antidérapantes obligatoires et des surfaces réglementées, sans débordement quel qu'il soit.

Les descendants dont les concessions n'ont pas été renouvelées, sont priés de se rapprocher de la mairie, afin de vérifier si leur sépulture ne fait pas l'objet d'un projet de relevage.

Sapin de Noël dans le village

SAAD – Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile

Adapa du pays de Lorris

« L'association d'Aide à domicile est implantée sur le Pays de Lorris depuis 1975. Nous sommes là pour vous permettre de vivre chez vous le plus longtemps possible en ayant à vos côtés une personne qui vous aide dans votre vie quotidienne, ou de façon ponctuelle tout en maintenant votre lien social. »

- Aide à l'autonomie : aide au lever et au coucher. Aide à la toilette.
- Aide au repas : courses et préparation des repas. Aide à la prise des repas.
- Accompagnements : aux courses, promenades, rendez-vous médicaux.
- Aide-ménagère : entretien du logement, entretien du linge, repassage.
- Aide administrative : démarches administratives simples.

Portage de repas : l'Association assure les portages des repas qui sont élaborés par l'EHPAD de Lorris, la résidence d'Emilie.

Télé Assistance : inscription et installation de l'appareil.

Avantages fiscaux (se renseigner auprès de l'Adapa)

ADAPA du Pays de Lorris

7 route de la Forêt – BP 23

45260 Lorris – téléphone : 02 38 94 83 49

Site internet : www.adapalorris.fr

e-mail ; adapa.lorris@wanadoo.fr

MONOXYDE DE CARBONE

Comment prévenir les intoxications ?

C'est durant la période de chauffe, entre octobre et avril, que se produit la majorité des intoxications. En 2021, on déplore l'intoxication de 144 personnes dans la région Centre-Val de Loire, dont 2 décès et 87 personnes hospitalisées. Pour le Loiret, ce sont 57 personnes qui ont été victimes d'intoxication. 91 % des intoxications se produisent dans l'habitat et, si tous les appareils à combustion peuvent être source d'émanation de monoxyde de carbone, la chaudière a été suspectée dans plus de la moitié d'entre elles. *(Source : Bilan 2021 des intoxications au monoxyde de carbone en région Centre-Val de Loire, oct. 2022 - Agence régionale de santé Centre-Val de Loire).*

IL CONVIENT D'ADOPTER LES BONS GESTES POUR ÉVITER LES INTOXICATIONS AU MONOXYDE DE CARBONE :

- ➔ Tous les ans, avant l'hiver, faites vérifier vos appareils de chauffage par un professionnel : chaudière, conduit, chauffe-eau, poêle, cheminée, etc.
- ➔ N'utilisez pas les appareils de cuisson, cuisinière, brasero, barbecue… à l'intérieur de votre logement, ou pour vous chauffer.
- ➔ N'installez pas les groupes électrogènes dans le logement, ni dans la véranda, ni dans le garage, ni dans la cave mais à l'extérieur.
- ➔ Utilisez un chauffage d'appoint au maximum 2 heures de suite et dans une pièce avec aération.
- ➔ Ne bouchez pas les ouvertures qui permettent à l'air de circuler dans votre logement (sous les portes, dans la cuisine, la salle de bain, etc.).
- ➔ Aérez chaque jour votre logement pendant au moins 10 minutes, même en hiver.

En savoir plus :

www.prevention-maison.fr → santé publique France

www.centre-val-de-loire.ars.santé.fr → Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire

INFLUENZA AVIAIRE

Arrêté préfectoral du 28 octobre 2022 déterminant une zone réglementée suite à une déclaration d'infection d'influenza aviaire hautement pathogène.
Le Moulinet-sur-Solin se situe dans une zone réglementée.

Malgré la récente levée de la réglementation préfectorale, le recensement et le confinement des basses-cours restent obligatoires.

Si vous avez des volailles ou des oiseaux captifs, vous devez les déclarer en mairie ou sur le site https://mesdemarches.agriculture.gouv.fr – rubrique « Particuliers ».

BIBLIOTHEQUE DE LES CHOUX :

La Bibliothèque est ouverte aux habitants de Les Choux, Langesse et Le Moulinet. L'entrée est gratuite. Elle est ouverte tous les jeudis de 14h30 à 16h30, 14 Route de Dampierre. Plus de 5 000 ouvrages sont à votre disposition (romans, policiers, biographie). Beaucoup d'ouvrages récents et derniers prix littéraires : prix Goncourt, prix Fémina, etc….

Décoration florale devant la Mairie

AGé-CLIC

Centre Local d'Information et de Coordination pour les Personnes Agées est implanté depuis plus de 20 ans sur le Giennois et intervient auprès des personnes âgées de plus de 60 ans.

Agé-CLIC est un service de proximité qui :

- ➔ Accueille, informe et oriente les personnes âgées, les familles, les aidants, les professionnels … sur les aides et dispositifs existants pour le maintien à domicile des personnes âgées.
- ➔ Evalue les besoins à domicile dans le cadre de mandatement de certaines caisses de retraite et propose des plans d'aide.
- ➔ Organise des réunions de coordination avec les professionnels locaux.

Où intervient le CLIC : Agé-CLIC intervient sur 53 communes des ex-cantons de Gien, Briare, Châtillon sur Loire, Châtillon Coligny et Château-Renard.

Agé-CLIC peut vous renseigner sur les différents dispositifs existants et vous orienter vers les organismes compétents pour :

- ➔ Les aides pour rester à son domicile (aide à domicile, téléassistance, portage de repas, aménagement du logement ...).
- ➔ La perte d'autonomie (aide humaine, soins à domicile …).
- ➔ Les hébergements temporaires / permanents (EHPAD, résidence autonomie …).
- ➔ Les solutions de répit pour les aidants et les lieux ressources …

Vous pouvez consulter les actions collectives proposées en Région Centre-Val de Loire en allant sur le site www.pourbienveillir.fr

Pour devenir adhérent à Agé-CLIC, une cotisation annuelle de 15 € est demandée, ce qui vous permettra d'être informé personnellement et régulièrement des actions collectives et des actualités sur les différents dispositifs d'aides.

Contact :

Agé-CLIC est situé au 5 rue des Cigognes – 45500 Gien. Sur rendez-vous uniquement. Tél. 02 38 38 37 51

Ou par e-mail à clicdugiennois@wanadoo.fr

INFORMATIONS GENDARMERIE

Le Mercredi 23 mars, la Major Maud BERILLE a tenu une réunion à la mairie pour faire le bilan de l'année 2021 sur notre commune et revalider les inscriptions pour la Participation Citoyenne.

La Gendarmerie de GIEN vous rappelle que :

Les membres du réseau « Participation citoyenne » peuvent informer, alerter mais jamais se substituer à l'intervention et à l'action des forces de l'ordre en charge de la sécurité publique. Les membres du réseau doivent se garder de tenter une quelconque action dangereuse qui pourrait nuire à leur intégrité ou à celles d'autrui. »

En cas d'urgence, n'intervenez pas, composez le 17

Attention au **démarchage à domicile ou la vente en porte à porte** : c'est possible, mais méfions-nous des offres trop alléchantes :

➔ Parce que le démarchage peut s'orienter sur un public faible ou âgé.
➔ Parce que cela peut avoir des conséquences financières graves.
➔ Assurez-vous de l'identité du vendeur et de l'authenticité de l'entreprise.

Obligations :

- Se faire remettre un exemplaire du **Contrat signé** comportant un **Bon de Commande**, les conditions générales et le **Bordereau de Rétractation Détachable**. Le délai de rétractation est un droit.
- Ne pas hésiter à appeler le 17 ou votre Gendarmerie BAT Gien 02 38 05 11 30.
- La Gendarmerie BAT de Gien communique également des informations et alertes sur Panneau Pocket.

Nouveau dispositif : **LA PLAINTE EN LIGNE pour les victimes d'e-escroqueries**.

Comment déposer une plainte en ligne ?

1) Je vais sur internet : www.service-public.fr/ rubrique « arnaque sur internet ».
2) Je me laisse guider pour personnaliser ma démarche.
3) Je m'identifie grâce à FRANCECONNECT et ses fournisseurs d'identité (impôts, Ameli, La Poste…).
4) Je remplis mon formulaire.
5) Je reçois ma plainte dans mon espace personnel.

Je peux également faire un signalement et décider de rester anonyme.

Votre déclaration est importante. Les informations que vous communiquez seront analysées et recoupées par des experts de la police judiciaire qui mènent l'enquête. Elles contribuent à une recherche plus efficace des auteurs.

OPERATION TRANQUILLITE VACANCES

Cette inscription peut se faire en ligne auprès de votre Gendarmerie de manière très simple ;

Rendez-vous sur le site : www.servicepublic.fr

Votre inscription permet à la Gendarmerie de connaître votre absence et d'organiser des patrouilles à votre profit. Cette surveillance peut avoir lieu durant toute l'année. La Gendarmerie de Gien reste mobilisée soit au « 17 » soit au 02 38 05 11 30.

Contre les cambriolages, ayez les bons réflexes !

Gendarmerie nationale

POLICE NATIONALE

INFORMATIONS SUR …

C.D.C.G.

COMMUNAUTÉ DES COMMUNES GIENNOISES

Gouvernance :

Le bureau de la CDCG est formé du Président et de 11 Vice-Présidents qui ont en charge les commissions suivantes : Assainissement, Culture, Jeunesse & sports, Bâtiments & gens du voyage, Aménagement et Urbanisme, Eau potable, Finances, Affaires Sociales, Voirie & accessibilité SIG, Environnement-Energie et Mobilités, Economie-agriculture-tourisme & emplois.

Les Conseils Communautaires sont diffusés en direct sur la chaîne YouTube de la ville de Gien.

Chaque conseiller municipal est membre et/ou suppléant d'une commission à la Communauté des Communes Giennoises.

Commission assainissement :

Assainissement non collectif : la commune du Moulinet sur Solin a un assainissement SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif),

Le SPANC procède :

- aux contrôles initiaux et périodiques des installations,

- à l'instruction de dossier de demandes d'installation neuve,

- aux contrôles des travaux neufs,

- à la disponibilité d'entretien d'une installation.

La délibération numéro 2022/139 du Conseil Communautaire concernant les tarifs 2023 de l'assainissement individuel est à retrouver sur le site internet :

www.legiennois.fr rubrique LE MOULINET SUR SOLIN

Commission Jeunesse et Sports

Le stade nautique d'intérêt communautaire va être réhabilité. Il est fermé depuis le 17 décembre 2022, pour une réouverture prévue à l'été 2024.

L'investissement est de 5 800 000 €.

Commission Bâtiments et Gens du Voyage

L'aire de grand passage est en cours de réalisation (sur la RD 940 au lieu-dit « La Masure ») ; les travaux ont débuté le 1er septembre 2022 pour une ouverture prévue le 1er avril 2023.

L'investissement est de 1 466 875 € dont 373 000 € de subvention du département, 500 000 € de la DETR et 427 000 € à la charge de la CDCG.

Les frais de fonctionnement pour une ouverture du 1er avril au 31 octobre de chaque année, s'élèvent à 90 000 €.

Commission culture

La saison culturelle intercommunale de la Communauté des Communes Giennoises s'arrêtera au Moulinet sur Solin le samedi 3 juin 2023 à 22 h 30 dans les jardins de la Mairie, avec la projection en plein air du film EDMOND. Ce film, sorti en 2019, a été de nombreuses fois récompensé.

En 2016, Alexis Michalik écrit sa pièce de théâtre « Edmond » dont il fera l'adaptation au cinéma en 2018. La projection est gratuite, pour tout public, avec une durée de 1 h 53.

Commission eau potable

Suite à la Loi 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, le transfert de la compétence « eau potable » des Communes appartenant à la Communauté des Communes Giennoises est à réaliser au plus tard le 1er janvier 2026. Cette loi permet néanmoins le maintien des Syndicats d'Eau intracommunautaires par voie de convention de délégation avec la Communauté des Communes Giennoises.

Commission environnement énergie

La Communauté des Communes Giennoises s'est engagée dans le **P**rogramme d'**A**ctions de **P**révention des **I**nondations (PAPI) des Vals de Loire dans la Nièvre, le Cher et le Giennois 2024-2029, sous réserve de sa labellisation par la commission inondation plan Loire.

Le PAPI est un outil de contractualisation entre la collectivité et l'état pour fixer les plans de financement et les modalités de mise en œuvre des actions de gestion des risques d'inondations.

* * * *

L'aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique est maintenue sous certaines conditions : 25% du prix d'achat neuf TTC jusqu'à concurrence de 300 euros (1 vélo par famille).

Commission économie tourisme agriculture et emploi

Projet d'une Maison des Vins des Coteaux du Giennois.

Dans le cadre de sa compétence « Développement économique », la Communauté des Communes Giennoises a mis en place un dispositif d'accompagnement à la création d'entreprise. Elle vous offre la possibilité juridique de tester et de développer un projet d'entreprise en situation réelle avant sa création, afin d'en vérifier la viabilité économique. Vous êtes conseillé au quotidien par des professionnels de la création pour améliorer votre projet. Elle peut aussi vous apporter une aide financière sous certaines conditions.

Commission urbanisme

Le chemin piétonnier au Moulinet va être réalisé par la CDCG dans le courant du 1er semestre 2023 pour un investissement de 128 000 € dont 30 000 € d'études.

Commission voierie

Il a été réalisé sur la commune du Moulinet, pour l'année 2022, une ½ journée de PATA (Point à temps) sur la route du Bouloy.

Rue de Varennes (réfection du trottoir abîmé dans le virage) programmée pour 11 000 € en 2023.

Rue du Logeau programmée en 2025 pour 9 000 €.

Commission finances

Sur avis favorable de la commission des finances et de la conférence des maires, le conseil communautaire dans sa séance du 16 décembre 2022 a délibéré pour l'attribution à la commune du Moulinet sur Solin d'un fonds de concours d'un montant de 20 000 € pour l'acquisition des parcelles d'une superficie de 2 ha sise au 1 rue de Varennes.

Centre administratif de Gien, siège de la Communauté des Communes Giennoises

ENVIRONNEMENT

Extrait du journal de juin 2022 - « Notre Forêt »
En 2010, le rapport des Ministères en charge de l'agriculture, de l'écologie et de l'intérieur, intitulé « Changement climatique et extension des zones sensibles aux feux de forêt », annonçait **qu'à l'horizon 2040, la région Centre-Val de Loire aurait la même sensibilité aux feux de forêt que les Landes aujourd'hui.**
Les dernières années sèches et les feux observés confirment et précipitent cette analyse.

Soyons vigilants et ayons des comportements prudents durant les périodes de sècheresse afin de sauvegarder notre belle forêt domaniale (la plus vaste forêt de France : 50 000 hectares).

Extrait du journal de septembre 2022 – « Notre Forêt »
Pourquoi les arbres perdent-ils déjà leurs feuilles dès la fin de l'été ?
Le mois d'août est à peine terminé, pourtant de nombreux arbres ont déjà commencé à perdre leurs feuilles.
A quoi est dû ce phénomène ?
Les arbres souffrent de la sècheresse. Les arbres transpirent également. Ils rejettent l'équivalent de :

- 75 litres d'eau quotidienne pour un bouleau,
- 300 litres pour un peuplier,
- 1 000 litres pour un chêne.

L'été 2022 n'a pas été clément (rayonnement solaire puissant, fortes sécheresses et canicules, …). Les arbres sont mis en situation de **stress hydrique**. L'arbre va donc adopter des stratégies pour s'économiser comme la fermeture de ses stomates (pores à la surface des feuilles qui permettent les échanges gazeux de l'arbre), afin de moins transpirer. La feuille va donc sécher et tomber de l'arbre. L'arbre sacrifie un partie de son stock de feuilles pour éviter de perdre trop d'eau.

Des conséquences prévisibles pour le printemps 2023 :
La perte prématurée de leurs feuilles n'est pas sans conséquence pour les arbres. Lorsque les arbres perdent leurs feuilles, leur croissance est stoppée et certains nutriments qui leur permettent de fleurir au printemps peuvent manquer.
Avec la sécheresse exceptionnelle de 2022, le risque est que les dépérissements déjà observés en 2018 ou 2020 s'accentuent encore.
Les arbres qui ont perdu leurs feuilles prématurément devront être surveillés avec précaution pour savoir s'ils repartent au printemps prochain.

* * * *

Epage du Bassin du Loing

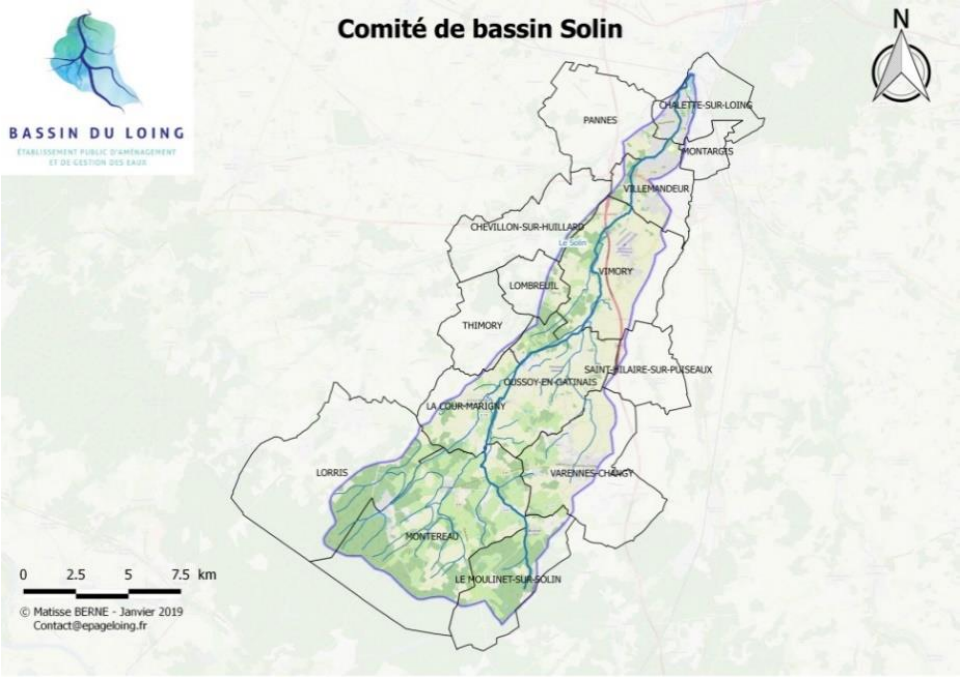

L'Epage du Bassin du Loing, assure la compétence de Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI) depuis 2019. Plusieurs études ont été effectuées, afin d'identifier les différents dysfonctionnements des cours d'eaux du Bassin du Loing, notamment du Solin, affluent du Loing.

Le Solin, d'une longueur de 31,5 Km, prend sa source à la Brenaudière au Moulinet sur Solin, traverse Montereau, La Cour Marigny, Oussoy en Gâtinais, Vimory, Villemandeur, Pannes et Châlette sur Loing.

Ce cours d'eau a subi de nombreuses modifications au fil du temps : Aménagement de complexes hydrauliques et travaux de rectification lors du remembrement de 1960-1970 qui ont transformé ce petit ruisseau méandriforme en un canal rectiligne très large, étalant sa lame d'eau et cassant sa vitesse d'écoulement.

Sur le cours d'eau du Solin, 19 barrages ont été implantés (en moyenne un barrage tous les 1,5 Km) pour compenser le sur-élargissement du cours d'eau. Ces ouvrages constituent une entrave à la continuité écologique entrainant, en période de sécheresse, une rupture du débit, une stagnation et un réchauffement de l'eau pouvant entraver la libre circulation de la faune aquatique et des sédiments, susceptibles d'entrainer une mortalité piscicole importante.

Depuis les années 2000 et suivant les réglementations européennes et nationales, les travaux de restauration et d'entretien visent à reconquérir une bonne qualité chimique et écologique des milieux aquatiques afin de répondre à la Directive Cadre sur l'Eau (DCE). Le Solin avait pour objectif d'atteindre un bon état écologique de sa masse d'eau d'ici 2021 (cf. Le Petit Moulinois N°21).

L'objectif final de cette étude est d'effectuer des travaux de renaturation du lit du Solin sur les communes de Villemandeur, Pannes et Châlette sur Loing, afin de restaurer un tronçon de rivière de 3 300 mètres linéaires.

Les actions en cours et à initier en 2022 :

- Etude de renaturation du Solin entre Villemandeur et Châlette sur Loing.
- Etude de la continuité écologique au niveau des barrages de Platteville et Lisledon à Villemandeur.
- Etude de renaturation du Solin à Villemandeur.

Souhaitons que dans 50 ans, on ne s'aperçoive pas des erreurs du passé, comme précédemment.

Les grandes sécheresses depuis trois siècles

Etude extraite du « Bulletin météorologique du Loiret ».

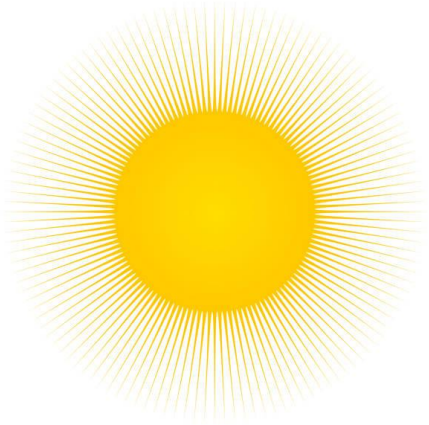

LE LOIRET, comme une bonne partie du Nord de la France, connaît actuellement une sévère sécheresse. Il faut remonter en 1938 pour avoir un début de printemps aussi peu arrosé. Mais les témoignages du passé montrent que ce type d'aléa climatique se retrouve régulièrement dans nos régions tempérées et plus souvent qu'on ne le pense. Nous n'avons rassemblé ici que les phénomènes les plus marquants.

1719 : une des années les plus sèches et les plus chaudes qu'on ait vues en France. De nombreux puits sont taris, les récoltes anéanties et la Seine atteint un niveau extrêmement bas.

1762 – 1764 – 1766 – 1771 – 1778 – 1784 : étés secs dans le Centre. On y observe en général aucune pluie de mars à août 1762, du 10 mai au 4 août 1764, du 20 juillet au début novembre 1766, de fin juin à septembre 1771.

1785 : grande sècheresse printanière avec 21 mn de pluie à Paris du 1er mars au 31 mai. En Bretagne, aucune pluie notable (entre la Toussaint 1784 et les fêtes de la Madeleine en juillet 1785).

1788 : été très sec (une des causes de la Révolution).

1793 : dans le Loiret, chaleur excessive et sécheresse de fin juin à août : « *les légumes sur leurs tiges, les fruits se consumaient sur leurs arbres, la viande se décomposait en moins d'une heure».* La pluviométrie à Paris n'est que de 331 mm.

1822 : sécheresse généralisée dans toute l'Europe. A Paris, la Seine est plus basse de 15 cm par rapport à la sécheresse de 1719.

1835 : l'été est tellement chaud et sec que dans le Centre les mares et les puits sont à secs.

1842 : dans le Loiret où aucune pluie appréciable ne tombe de fin mars au 15 septembre, les paysans déclarent ne pas avoir vu une telle sécheresse depuis 1793. A Paris, on ne recueille que 102 mm pour l'année.

1857 – 1858 : les étés sont remarquablement secs, la cote de la Seine, au plus bas en 1858 bat son record de 1719 ; 5mm à Paris pour juillet-août et seulement 278 mm pour l'année sont une valeur que l'on retrouve habituellement dans la limite septentrionale du Sahara algérien !

1899 : A Paris, le nombre de jours de pluie (soit 115) est le plus faible jamais enregistré.

1906 : sécheresse dans l'Ouest, le Centre et le Midi, 10 mm d'eau en Bretagne en juin-juillet et pratiquement aucune pluie dans le sud.

1913 : sécheresse presque absolue dans la région de Marseille de juin à septembre.

1921 : année de sécheresse sans précédent dans le bassin de la Seine et de la Loire inférieure alors que les températures flirtent avec les 40° en juillet.

1928 : été chaud et sec (près de 40° dans le nord, plus dans le sud), avec pour juillet-août 12 mm de pluie à Angers, 7mm à Châteauroux, 6 mm à Carpentras et 0 à Aix-en-Provence pas de pluie notable du 20 mai au 1er septembre pour cette région.

1945 : année chaude et sèche ; seulement 475 mm à Paris et 361 mm à Marseille (7ème rang depuis 1854).

1947 : chaleur et sécheresse jusqu'au 20 octobre, ponctuées çà et là par de gros orages. A Toulon, pas de pluie notable du 4 mai au 8 août. Les records absolus des températures les plus élevées (40,7° à Orléans, 41,4° à Tours) datent de juillet 1947.

1949 : le déficit pluviométrique a atteint son maximum de juin à août, mais ce sont surtout les fortes chaleurs qui ont accentué l'effet de sécheresse.

1952 : sécheresse d'avril à juillet (déficit de 60 %), mais retour des pluies en août sauf dans le sud.

1955 : c'est en Bretagne que la sécheresse a été la plus marquée avec 91 mm de juillet à novembre à Nantes, soit les 2/5ème de la normale.

1959 : juillet a été exceptionnellement sec et chaud dans tout le pays, soit un déficit de 80 % et la valeur de pluviométrie la plus faible depuis 1851.

1961 : grande sécheresse de mars à septembre avec des températures avoisinant 35° fin août et début septembre.

1962 : l'été a été généralement très sec. Dans le Nord et le Centre, la période d'avril à juin a été froide et sèche.

1964 : sauf dans le sud-est, la sécheresse a été presque continue de décembre 1963 à septembre 1964, soit 2/5ème de la normale. A Orléans, les mois de juillet à août ne cumulent que 36 mm de pluie.

1976 : considérée comme la référence en la matière, la sécheresse de 1976 a touché toute la France. Elle a commencé en fait en décembre 1975. Le déficit fut de 40 à 60 % par rapport à la normale jusqu'à août 1976. L'approvisionnement en eau potable a été critique et 109 000 ha de forêt sont partis en fumée. A Orléans, il est tombé seulement 31 mm de pluie d'avril à fin juin. Les fortes chaleurs ont achevé de réduire les cultures et prairies à néant. Le manque d'eau a aussi touché une grande partie de l'Europe.

1978 : l'automne a été exceptionnellement sec avec des records à Montélimar et à Toulouse.

1985 : septembre a connu des records de chaleur et de sécheresse.

1988 – 1993 : d'août 1988 à septembre 1993, c'est une période où les mois déficitaires dominent largement, le déficit cumulé atteignant plus de 600 mm de pluie dans le Loiret. C'est la période de 5 années consécutives la plus sèche.

Historique Moulinois

Saint-Loup (573 – 623)

Cette année, de nombreuses paroisses de la région fêtent les 1400 ans de la mort de Saint-Loup.

L'abbé Patron, en 1873, rappelle que l'église du Moulinet est dédiée à Saint - Philippe, mais aussi à Saint-Loup. « *L'église du Moulinet est sous le vocable de Saint-Philippe et de Saint-Loup. Elle date du 12ème siècle. Elle a 21 mètres de longueur et 8 mètres de largeur et peut contenir 250 personnes* ».

Saint-Loup est né sur les bords de la Loire à St Jean de Braye. Il est issu d'une famille noble et riche. Son Père descend des rois burgondes ; il est prince de sang. Sa mère est apparentée aux Leudes à qui Clovis a donné le pays orléanais. C'est l'époque des mérovingiens.

Ses oncles, évêques eux-mêmes, lui donnent une solide éducation.

Le jeune Loup manifesta dès sa plus tendre enfance des signes de la grâce et une inclination pour les cérémonies et les chants religieux évoquant les prémices d'une vocation pour l'état ecclésiastique.

Loup s'opposa aux prétentions du roi Clotaire II* qui voulait prendre Sens, à l'époque de la lutte entre le royaume Franc et celui de Bourgogne. Il fut condamné à l'exil. Les Sénonais se révoltèrent et réclamèrent le retour de leur archevêque. Loup revint à Sens, Clotaire II lui demanda pardon et l'aida à fonder le monastère de Sainte-Colombe.

En 609, Loup est nommé archevêque de Sens, à la demande unanime du clergé. Il ne tarda pas à briller par sa sainteté. Eloquent, fécond en bonnes œuvres, il s'attacha si étroitement le cœur de son clergé et de son peuple, que tous vantaient sa piété et sa charité.

A l'époque, l'archevêché est très vaste, son pouvoir religieux est immense : Le Moulinet dépend de l'archevêché de Sens.

Loup se dépouillait de tout pour secourir les pauvres et offrir l'hospitalité aux voyageurs. Il est surtout signalé par sa dévotion envers les saints. De nombreux miracles lui sont attribués.

Au 18ème siècle Le Moulinet était cure du Gâtinais, du diocèse de Sens.

C'est à cette époque (1873) que l'abbé Patron nous informe sur l'église du Moulinet :

« *L'église fut bâtie par les moines de St Benoit ; elle avait trois nefs et un sanctuaire en hémicycle. En 1840, les habitants ont fait de véritables sacrifices pour réparer cette église, interdite à cause de son état de vétusté. Ayant supprimé une nef latérale, ils ont rétabli la voute et refait toute l'abside. L'église est plus petite, mais elle est bien réparée !* »

« On a retrouvé sous les fondations de l'ancien sanctuaire des tombes en pierre. Ces tombes appartenaient évidemment à une ancienne église détruite avant le 12ème siècle. »

Il ajoute que le Moulinet avait ses pèlerinages forestiers. L'église dédiée à Saint-Loup, éternel thème forestier, se célèbre en grande pompe. *« La confrérie de Saint-Loup est nombreuse et le pèlerinage très fréquenté. Près du Bourg à proximité d'une fontaine, s'élevait aussi la chapelle de Saint Eloy qui a conservé la statut du Saint et son ancien pèlerinage. »*

L'affluence était telle qu'on y offrait, disent les vieillards, plus de quarante pains bénis. En 1822, la chapelle tombait en ruine et fut détruite.

Les confréries de la Sainte-Vierge, Saint-Loup et Saint-Eloi sont établies au Moulinet.

Saint-Loup fut autrefois le principal patron de la paroisse du Moulinet au 18ème siècle.

**Clotaire II, est un roi Mérovingien. Il est le petit-fils de Clovis. Un autre célèbre roi Mérovingien : le roi Dagobert, célèbre par sa chanson, écrite avant la Révolution pour se moquer du roi Louis XVI qui était distrait. Le pseudo de Dagobert fut utilisé de nouveau pour éviter la censure.*

Saint-Loup est généralement représenté en évêque avec la crosse et la mitre. Il est vraisemblable que la statue de l'évêque, située dans l'église du Moulinet, soit la statue de Saint-Loup qui était dans la chapelle Saint-Eloy et dont parle l'abbé Patron.

Le Moulinet – vue prise route de Montereau

Brèves de Conseil de 1929 à 1932

(tirées des archives municipales)

Le numéro 21 des brèves de Conseil relatait les années 1926 à 1928.

Plusieurs événements importants durant ces 3 années :

- Le premier financement pour l'obtention d'une concession pour l'électrification.
- 1926 - Recensement : résultat 253 habitants. En 1921, il était de 316 personnes.
- La valse des taxes : sur les automobiles : 2 pour Le Moulinet, sur les instruments de musique 1 piano, sur les chiens, sur les propriétés bâties et non bâties, sur les chasses louées et gardées…
- Toutes ces taxes apportent un revenu substantiel à la commune, d'où le courroux du conseil municipal, obligé par le Ministre de l'intérieur de diminuer les taxes sur les chasses que le conseil considère comme des activités de luxe et de plaisir.
- Les riverains sont toujours sollicités pour entretenir leurs chemins.
- 9 indigents bénéficient d'1 pain tous les 15 jours.
- Le château du Solin fut pressenti en 1937 pour célébrer le mariage du Duc de Windsor et de Wallis Simpson. Le château de Candé en Indre et Loire remporta la préférence.

<u>Années suivantes….</u>

Chaque année depuis le début des brèves de conseil, le conseil municipal composé de 10 élus statue sur la *« liste des assistés »* : assistance médicale, familles nombreuses, femmes en couche, vieillards, infirmes, incurables…

La rédaction ne résiste pas à souligner le vocabulaire utilisé à l'époque. Autre temps, autre époque … où les sourds sont des malentendants, les aveugles des non-voyants, l'adulte en émergence un adolescent, l'élève en difficulté est un cancre, la précarité est la pauvreté…

Le conseil municipal nomme aussi chaque année la liste des délégués et suppléants aux différentes représentations :

- Elections à la chambre d'agriculture : 1 représentant pour la commune. Il doit être agriculteur, inscrit sur les listes électorales et domicilié au Moulinet.

- Des répartiteurs (chargés d'établir les valeurs mobilières et de vérifier les déclarations d'impôts) :
    - Répartiteurs domiciliés au Moulinet : 6 délégués et 6 suppléants.
    - Non domiciliés 4 délégués et 4 suppléants ; ils habitent Varennes, Montereau, Lorris, Oussoy, Orléans.

- Des propriétaires ruraux :
    - Domiciliés : 3
    - Non domiciliés : 2 à Montereau et Varennes.

- Des assujettis à la « cédule des bénéfices agricoles » (personnes qui touchent des revenus agricoles).
    - Les domiciliés : 3 pour la commune
    - Les non domiciliés. Ils ne résident pas dans la commune, viennent dans la journée pour exercer leur activité processionnelle.

- Les Forains propriétaires non domiciliés :
  Les délégués pour Lorris sont Mr. Leturcq Constant et Mr. Plessis Etienne pour Varennes, deux familles bien connues.

Année 1929

Le Conseil municipal se conforme au tarif de la taxe sur les chasses gardées conformément à la loi de finance de 1928.

Réparations dans le logement de l'instituteur : lessivage des murs, réfection du plafond, remplacement des plinthes.

Deux allocations militaires sont attribuées durant les périodes militaires.

Le maire prend un arrêté pour demander aux propriétaires riverains de faucarder le Solin.

Le 19 mai élection d'un nouveau conseil municipal :
On retrouve des noms connus par les anciens : Messieurs Bertrand François, Tagot Odile, Brillant Victor, Massé Albert, Cousin Auguste et Emile, Gilbert François, Cribellier Célestin, Petit Désiré …

La représentation est essentiellement masculine. On ne parle pas de parité. Les femmes n'auront le droit de vote qu'en 1945.

Mr. Bertrand est réélu Maire.

On élit les délégués pour 4 commissions le temps de la mandature.

- La commission d'assistance,
- La commission scolaire,
- La commission des chemins,
- La commission des travaux.

Les conseillers :

- retirent la taxe sur les propriétés bâties.
- décident la gratuité des fournitures scolaires aux élèves, compte tenu du contingent de 20 élèves en moyenne.
- augmentent le traitement du secrétaire de mairie.
- votent à l'unanimité une subvention pour l'achat d'une motopompe par la commune de Montereau.

Un budget est voté pour le curage des fossés du chemin du Bouloy.
Déclassement de certains chemins d'intérêt commun en chemin de grande communication.

Le conseil dresse ensuite la liste des contribuables inscrits à la prestation (Impôts) sur les chevaux et voitures :

Locourt René : 4 chevaux
Hubert Marcel : 2 chevaux
Noyer Jules : 1 cheval

Puis le conseil nomme les 2 délégués chargés de réviser la liste électorale, dont l'un chargé des réclamations.

Année 1930

Délibération pour augmenter le taux de l'allocation mensuelle aux vieillards assistés, du fait de la cherté de la vie : pour la commune 40 frs (24,04 euros) pour l'état 20 frs (12,02 euros).

La commune présente un excédent de recettes pour le budget 1929.

Le 11 novembre 1930, la réglementation de la vitesse pour la traversée du bourg est fixée à 15 km/h.

Les assistés en 1930 concernent :
- l'assistance médicale gratuite : 4 noms et 4 familles.
- femmes en couche : 3 femmes.
- indigents : 6 personnes.
- une famille nombreuse.
- deux allocations militaires pour perte de revenus durant les périodes militaires.

Année 1931

Le Recensement de 1931 sera effectué par le secrétaire de mairie (l'instituteur). Il touchera la somme de 30 frs (19,47euros) et sera aidé par le maire, pour la somme de 20 frs (12,98 euros).

Le résultat du recensement sera de 259 habitants.

Augmentation de Mr. Chenault, le cantonnier :18 frs par jour au lieu de 15 frs (de 9,74 euros à 11,68 euros par jour).

Achat de 6 cordes de bois pour chauffer la classe et la mairie à Mr. Leturcq de Lorris : 1 corde égale environ 3 stères de bois.

Les recettes sont encore excédentaires pour l'année 1930.

Il est décidé que le faucardement de la rivière du Solin serait effectué par les propriétaires riverains. La date des travaux est fixée au 1er janvier 1932. Passé cette date, la commune effectuera les travaux qu'elle facturera aux propriétaires.

Les travaux de destruction de bois, racines, épines, en un mot de tout ce qui peut nuire à la visibilité des chemins ruraux, devront être exécutés pour le 1er janvier 1932.

Le conseil décide de la vente des croix et pierres abandonnées dans le cimetière. Il donne un délai de 3 mois pour l'enlèvement par les personnes à qui elles appartiennent et qui désirent les reprendre. Passé ce délai, elles seront vendues.

Pour le 14 juillet, le conseil décide la gratuité du transport de cordes de bois pour les indigents.

Désignation de 2 représentants pour la confection des listes aux élections consulaires. Il s'agit d'élus locaux de proximité chargés de représenter les français à l'étranger.

En 1931, il y a 5 personnes considérées comme indigentes.

Année 1932

En février 1932, Monsieur le préfet envoie un courrier à la commune pour leur demander *« le changement de dénomination de la commune »*.

Le conseil se rapporte aux décisions prises en 1918 et décide à l'unanimité de dénommer la commune :
Le Moulinet sur Solin *« Dénomination justifiée par le ruisseau du Solin qui y prend sa source »*.

Une révision du cadastre est effectuée par Mr. Delalande géomètre et Mr. Mauduit Félix ayant servi de chaineur (référence aux chaines d'arpenteur créées en 1606 appelées ainsi, car pendant longtemps, elles étaient constituées de maillons métalliques de longueur définie).

Le conseil décide de l'hospitalisation d'un couple qui ne peut plus se soigner seul.

Extraction de 60 m3 de sable à la carrière des Cailloutis à Langesse. Le travail sera donné par soumission cachetée avec indication du prix du m3.

Le maire est autorisé à compléter le chauffage de la classe par du charbon.

Le conseil décide de racheter le vaisselier de l'instituteur (Mr. Jacquet) qui s'en va.

Faisant suite au passage de l'inspecteur d'Académie qui avait constaté le mauvais état du mobilier scolaire et manifesté le désir de son renouvellement, la commune achète 16 tables à la librairie de Mr. Trippè de Gien.

Le nouvel instituteur, Mr. Durant demande :
- le remplacement du papier de la salle à manger.
- le blanchiment du plafond de la chambre du rez-de-chaussée.
- la réparation du poêle de la classe.
- la mise en état de fonctionnement des 2 cheminées du logement.
- la peinture et la remise en état des 2 tableaux noirs dans la classe.

Certaines demandes lui sont refusées :

- Achat de livres, achat d'un musée scolaire (un musée scolaire est une collection d'objets, les uns naturels, les autres fabriqués, destinés à donner aux enfants des idées nettes, exactes, sur tout ce qui les entoure). La pose d'un tableau noir pour les petits élèves.

- Toutefois Mr Durant pourra employer le crédit laissé par le précédent instituteur pour l'achat de livres de géographie, d'histoire et de lecture pour les petits.

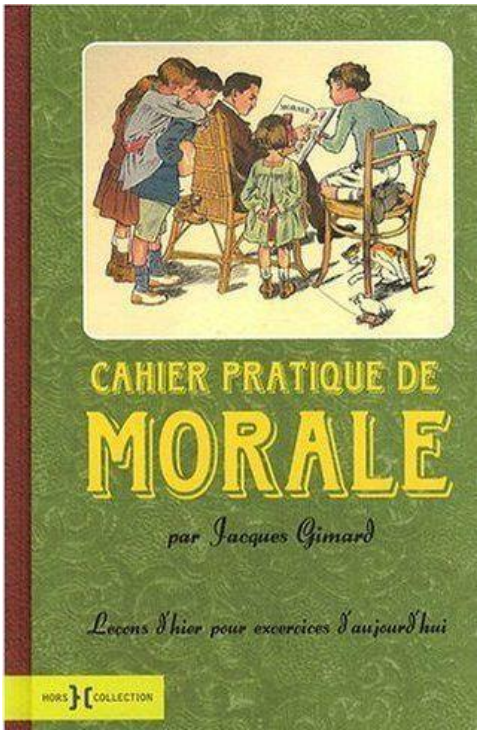

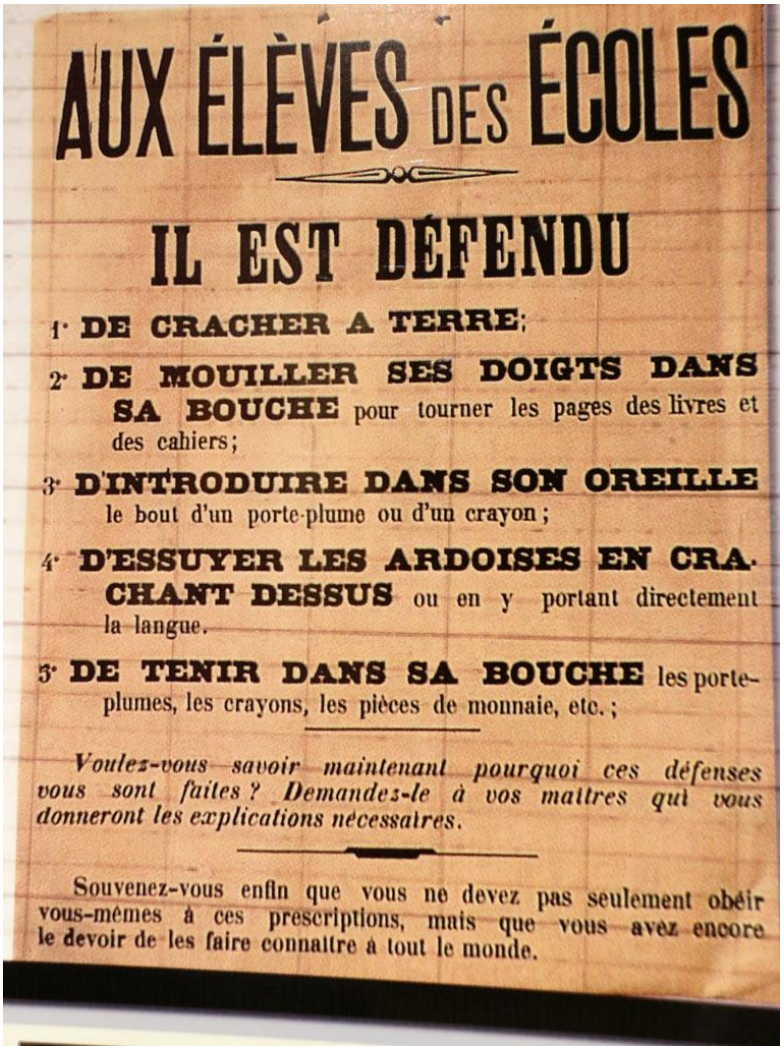

AUX ÉLÈVES DES ÉCOLES

IL EST DÉFENDU

1° **DE CRACHER A TERRE**;

2° **DE MOUILLER SES DOIGTS DANS SA BOUCHE** pour tourner les pages des livres et des cahiers;

3° **D'INTRODUIRE DANS SON OREILLE** le bout d'un porte-plume ou d'un crayon;

4° **D'ESSUYER LES ARDOISES EN CRACHANT DESSUS** ou en y portant directement la langue.

5° **DE TENIR DANS SA BOUCHE** les porte-plumes, les crayons, les pièces de monnaie, etc.;

Voulez-vous savoir maintenant pourquoi ces défenses vous sont faites? Demandez-le à vos maîtres qui vous donneront les explications nécessaires.

Souvenez-vous enfin que vous ne devez pas seulement obéir vous-mêmes à ces prescriptions, mais que vous avez encore le devoir de les faire connaître à tout le monde.

Le conseil décide d'abandonner les taxes sur les chasses louées et de garder la taxe sur les chasses gardées.

Une somme est affectée à l'entretien du chemin 17 (secteur du Petit Porneau et des Ricots), suite aux propositions du Préfet et conformément au vœu de l'ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées pour permettre à Mr. Huet Alphonse de vendre les fruits des plantations de sa propriété.

L'instituteur reçoit une indemnité supplémentaire pour services rendus sitôt son installation.

Les cours pour adultes commencent 2 semaines plus tôt que lors de la présence du précédent instituteur.

Dans la marge du registre, le secrétaire de Mairie (l'instituteur) a inscrit une note :

« *Le cours fonctionne normalement et reçoit tous les jeunes sur la commune. C'est un fait de prospérité alors qu'avant il périclitait »….*

Vente à Mr. Chenault d'un poirier près de l'église qui salit les tombes et donne de l'humidité au cimetière.

<u>L'œuvre du timbre antituberculeux</u> :

Le conseil décide :

« *Afin d'éviter aux enfants des écoles ou au commissionnaire de la Mairie de quêter pour la vente de timbres antituberculeux, la population étant lasse de ces pratiques, les timbres seront envoyés par l'administration et déposés en Mairie qui les tiendra gracieusement à la disposition du public ».*

Le conseil décide d'allouer pour cette année, une subvention pour l'œuvre du timbre antituberculeux. Cette somme s'ajoutera au produit de la quête.

* * * *

<u>La prise de conscience de la gravité de la Tuberculose date de la guerre de 1914/1918 (note explicative de la part des rédacteurs)</u> :

Le timbre est introduit en France en 1925 grâce au soutien de la Fondation Rockefeller.

C'est un timbre annuel, à la même époque de l'année : c'est le « timbre de noël ».

Il a pour « mission » d'instruire le public sur les caractères de la maladie, de l'informer sur la nécessité de la prévention et de l'éducation afin d'orienter ses comportements.

A tous les échelons, l'Instruction publique est mobilisée. La cible privilégiée : les enfants et les jeunes. C'est par eux que l'on souhaite faire pénétrer la propagande éducative « dans tous les milieux».

L'écolier doit connaître l'histoire du timbre, ses objectifs et ses « bienfaits », savoir où va l'argent et être apte à surenchérir sur l'idée de devoir social : poli dans sa demande, il doit également être gai, « même devant une rebuffade », parce qu'il n'est pas « un solliciteur importun, mais le serviteur d'une cause de solidarité sociale ».

Autre temps, autres comportements …

Association Fêtes Loisirs Culture et Entraide du Moulinet

Bilan des activités 2022 :

L'Association Fêtes Loisirs Culture et Entraide du Moulinet sur Solin est heureuse de vous présenter le bilan des activités de l'année 2022 et les projets de l'année 2023. L'AFLCE du Moulinet sur Solin créée le 3 juillet 2001, a pour but d'animer le village et de passer des bons moments tous ensembles.

L'Assemblée Générale Ordinaire s'est tenue dans la salle du Conseil de la Mairie, le samedi 5 mars 2022 à 18h en présence des membres de l'association et des membres de son Bureau : Véronique Corbin (Présidente), Gaël Savrot (Trésorier titulaire), Federico Canova (Secrétaire titulaire) et Sabrina Ladner (Secrétaire adjointe).

Le rapport moral, les comptes et le programme / budget 2022 ont été approuvés par les membres de l'association. Le mandat du Bureau est renouvelé.

Le mot de la Présidente, Véronique Corbin :
« Bonjour et bienvenue à toutes et à tous et merci d'être venus si nombreux. Je suis très honorée de présider cette 7ème Assemblée Générale de l'Association Fêtes Loisirs Culture et Entraide du Moulinet sur Solin ; l'équipe constituée par le bureau (Véronique présidente, Gaël trésorier, Federico secrétaire) et les membres très actifs : Sabrina, Vanessa, Gisèle, Franck, Kevin, Olivier, Alain, Daniela, s'est réunie autant que possible, compte tenu de la situation sanitaire, pour organiser les manifestations de l'Association du Moulinet.
Depuis la dernière Assemblée Générale en mars 2021, je vous informe que vous pouvez à nouveau cotiser pour notre Association. Et nous espérons que vous serez nombreux à nous rejoindre. Merci à tous !!! »

Rapport Moral 2021

La crise sanitaire a perturbé l'ensemble des activités. Tous les évènements ont été reportés sur 2022 sauf le 1er Marché Gourmand du Moulinet du 7 novembre 2021 qui a été une réussite.

Activités 2022

- Activité du mois d'avril : **2 avril concert Coco Briaval dans l'église du Moulinet**

Le concert de Coco Briaval a été un franc succès, avec des nombreux participants qui se sont rassemblés dans la joie et la bonne humeur pour profiter de cet évènement musical, après une période très difficile due à la crise sanitaire.

- Activités du mois de juillet : **30 et 31 juillet Comice agricole du Giennois**

Le monde paysan a été mis à l'honneur les samedi 30 et dimanche 31 juillet. Un week-end de fête sur le thème "Fruits, légumes et céréales" qui s'est clôturé par la traditionnelle cavalcade. Les chars, fanfares, groupes folkloriques et la Reine du comice ont défilé le dimanche après-midi.

Les volontaires des associations et des communes de Le Moulinet sur Solin, Langesse, Les Choux et Boismorand ont travaillé tous les samedis matins pendant 4 mois pour préparer un magnifique char décoré par des fruits rouges et des choux. Un remerciement particulier à Olivier pour le travail fourni et à tous les participants pour leur contribution et leur bonne humeur !

- Activité de septembre : **<u>4 septembre randonnée pédestre</u>**

Des nombreux randonneurs se sont rassemblés le dimanche 4 septembre afin de parcourir les magnifiques sentiers qui entourent notre belle commune et pour entendre le brâme des cerfs, observer les animaux et échanger avec convivialité aux points de ravitaillement !

- Activité novembre : **<u>6 novembre - 2ème marché gourmand d'automne</u>**

Le 2ème marché gourmand d'automne a été une belle réussite, encore un moment de détente et de gourmandise mais aussi de découverte de spécialités. C'était la fête du goût et des saveurs. Les produits étaient variés, il y en avait pour tous les gourmets. Les petits comme les grands ont trouvé leur bonheur dans une ambiance conviviale, familiale et très joyeuse.
C'est important pour notre village de continuer ce genre d'évènement. Nous vous donnons donc rendez-vous l'année prochaine, le dimanche 5 novembre 2023 !

- Activité du mois de décembre : **<u>Samedi 10 décembre – Goûter de Noël au Moulinet</u>**

Dans la salle du Conseil de la Mairie, de nombreux enfants du village et leur famille ont assisté à une projection d'un film d'animation « Le Pôle Express » qui a tenu en haleine les grands et les petits. Après la visite du Père Noël qui a remis des bonbons et chocolats aux enfants, l'après-midi s'est terminé autour d'un buffet par un goûter gourmand !

<u>Programme d'activités 2023 au Moulinet</u>

Les activités organisées par l'AFLCE sont :

<u>Mars</u>
4 mars AG de l'AFLCE salle municipale

<u>Avril</u>
23 avril Marché de printemps jardin mairie

<u>Juin</u>
03 juin Projection du film « Edmond » en plein air

<u>Septembre</u>
3 septembre Randonnée pédestre

<u>Novembre</u>
5 novembre Marché gourmand 3ème édition

<u>Décembre</u>
9 décembre Noël au Moulinet

Sapin de Noël dans le village

N'oublions pas nos commerces et artisans moulinois :

Massila : « Les Petits Fruits Rouges » - 06 08 24 87 75

Alma Cake Design (Gâteaux d'exception, Biscuits décorés) www.almacakedesign.fr
Tél. 07 52 06 11 80 ou almacakedesign@gmail.com

Claude Gaume (chauffage, plomberie, électricité générale, domotique, climatisation) 02 38 94 58 66
12 rue du Moulinet 45290 Varennes Changy – claude.gaume@wanadoo.fr

Le Gîte du Solin (gîte pour 8 à 10 personnes) Chemin de la Plaine au Moulinet sur Solin
Tél. 06 80 71 87 29

Jules Vigeant (couvreur, plaquiste) 06 20 49 69 22, 13 rue du Logeau

Anne-Sophie De Neve – *AnneSo*, Service de gestion, de conseil et de suivi des images pour les photographes et les entreprises. 07 49 07 68 42 – annesosgc@gmail.com – https://annesomarie.wixsite.com/website

Entreprise de travaux forestiers :
Thierry Letourneau, 8 Chemin de Saint-Eloi 06 10 74 81 27 – thierryletourneau@sfr.fr
Loïc Letourneau 06 11 87 89 69

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Mairie de LE MOULINET SUR SOLIN

- Téléphone / répondeur : **02.38.96.10.10**
- e-mail : **mairie.lemoulinetsursolin@orange.fr**
- Permanences : le mardi de 14 h à 17 heures
  le jeudi de 17 h à 19 heures
- Site internet **www.legiennois.fr** ➔ rubrique **Le Moulinet sur Solin**

Syndicat des Eaux de MONTEREAU- LE MOULINET : 02.38.87.71.64

Communauté des Communes Giennoises, 3 chemin de Monfort à Gien : **02.38.29.80.00**
Site internet **: www.legiennois.fr**

AGE-CLIC : Centre local d'informations et de coordination : 02.38.38.37.51
e-mail : **clicdugiennois@wanadoo.fr**

SOS Femmes Violences Conjugales : Tél. **3919**

Enfance en danger : Tél. **119**

ADAPA du Pays de Lorris : service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile – 02.38.94.83.49
e-mail : **adapa.lorris@wanadoo.fr**

ENEDIS (en cas de problème sur le réseau d'électricité) : 09.72.67.50.45

Bureaux de Poste

*** à Varennes :** lundi et vendredi de 14 h à 16 h 30 / mardi-jeudi et samedi de 9h30 à 12h.
*** à Les Choux :** lundi mardi vendredi samedi de 8h30 à 11h45.
* **à Lorris** : lundi de 14h à 17h ; du mardi au vendredi 9h à 12h/14h à 17h ; samedi 9h à 12h.

POMPIERS : 18 SAMU : 15 POLICE-GENDARMERIE :17

CALENDRIER VACANCES SCOLAIRES 2023 ZONE B :

* HIVER **:** **du samedi 11 février au samedi 25 février**

* PRINTEMPS **:** **du samedi 15 avril au lundi 1er mai**

* ÉTÉ **:** **à partir du 8 juillet**

BONNE ANNEE 2023